

homme et la jeune fille ont maintenant obtenu leur diplôme universitaire. A Noël, ils m'ont fait le grand honneur de m'appeler le rabbin Dan McIvor. Il y a actuellement un cas qui me tient à cœur. Que le ministre sache que je n'abandonnerai pas la partie. Il s'agit d'un jeune homme dont le père, la mère, les oncles, les tantes, les frères et les sœurs demeurent à Fort-William. Il a commis une mauvaise action, mais évidemment, on n'a pas tenu compte de la tentation. On doit l'expulser. Il faudrait examiner de nouveau son cas. Je suis certain que le curé de la paroisse, comme moi, se portera garant de la conduite future de ce garçon. Il n'est pas juste de punir sa famille en l'expulsant du Canada. Il est actuellement à Guelph. Je puis fournir au ministre tous les détails. Je continuerai à faire pression auprès de lui. Je demande qu'on examine de nouveau ce cas, au lieu de le tenir pour classé, comme l'indique la lettre que j'ai reçue aujourd'hui.

M. Winch: Il y a quelque chose que je veux dire, monsieur le président. Je tiens toujours à être bien honnête. Je veux qu'on sache que depuis que les élections du 10 août 1953 m'ont permis de siéger ici, on a porté à mon attention nombre de cas relatifs à l'immigration. La plupart d'entre eux m'ont causé des difficultés. Je tiens à le signaler, parce que je crois que c'est simplement juste de le faire. Le ministre actuel depuis qu'il occupe ses fonctions a examiné tous les cas que j'ai soumis à l'attention de ses services depuis que je suis venu ici pour la première fois. Ils les a tous réglés à l'exception d'un seul; il n'y est pour rien, d'ailleurs, si ce dernier cas n'a pas été réglé. Je tiens à le dire: j'ai obtenu du ministre une étroite collaboration et tous les cas ont été réglés de façon satisfaisante.

M. Regier: Monsieur le président, je veux préciser dès le début. Tout ce que je pourrai dire ne doit pas s'interpréter comme si j'étais opposé à l'immigration. Je n'y suis pas opposé. Je reconnais que nos pères ont été des immigrants à un moment ou un autre. Certains d'entre eux ne sont pas venus ici simplement comme immigrants: ils se sont emparés du pays par la force. Les seuls bébés authentiquement canadiens sont ceux des Indiens et des Esquimaux.

Je voudrais formuler une simple observation à propos du point soulevé par les honorables députés de Vegreville et de Dauphin. Lorsque des Canadiens, même s'ils vivent au Canada depuis bon nombre d'années et sont naturalisés, vont passer une journée ou deux aux États-Unis, une des premières questions qu'ils se voient poser, c'est: "Où êtes-vous

né?" S'ils répondent: "Eh bien, le pays où je suis né relève maintenant de l'Union soviétique", on les soumet parfois à un interrogatoire inutile. Je crois que si le ministre formulait, de concert avec le secrétaire d'État, des observations appropriées, il serait possible d'atténuer quelque peu la difficulté.

Bon nombre de ces personnes sont arrivées au Canada il y a longtemps, bien avant que ce qu'on nomme aujourd'hui le régime soviétique domine leur pays. Parce que la région est maintenant sous la domination soviétique, ces gens doivent subir des heures d'interrogatoire. Les Américains sont plutôt susceptibles, et je suppose qu'ils veulent s'assurer qu'aucun communiste ne sera autorisé à pénétrer aux États-Unis, même pour une simple visite. A mon avis, dans les cas où les choses se passent ainsi, les fonctionnaires ne procèdent qu'à la suite d'instructions que leur donnent les autorités du gouvernement des États-Unis; ils n'ont eux-mêmes aucune mauvaise volonté. Mais le procédé irrite bien des Canadiens.

Il y a un point que je voudrais traiter; il s'agit de savoir si l'immigration est une cause de chômage. Je crois que la plupart des Canadiens diront que rien ne prouve que l'immigration entraîne le chômage. Toutefois, j'estime que cela dépend du genre d'immigrants que nous accueillons au Canada. Si l'on examine notre population, on constatera que, sur 15 millions et demi d'habitants, cinq millions forment l'effectif de la main-d'œuvre. Autrement dit, les deux tiers environ de notre population (soit 67 p. 100 de tous les Canadiens) qui ne sont pas employés, rentrent dans la catégorie des personnes à charge. Si nous voulons que l'immigration ne cause pas de chômage, je crois que la même proportion devrait s'appliquer aux immigrants. Cependant, si nous examinons notre statistique, nous constatons, par exemple qu'au cours de l'année terminée le 31 mars 1953, moins de 46 p. 100 des immigrants étaient classés comme des épouses ou des enfants à charge. Je crois que le chiffre relatif à l'an dernier est à peu près le même.

Cela indique clairement que nous ne recevons pas la famille moyenne ainsi que nous l'avons au Canada. A mon avis, la proportion des célibataires qui entrent au Canada et qui se cherchent immédiatement un emploi est bien disproportionnée. Je me demande souvent si ces immigrants n'ont pas d'épouse, ni d'enfants, et comment il se fait que souvent beaucoup plus de la moitié de nos immigrants cherchent et obtiennent directement de l'emploi. Il est possible que la cause de cette proportion défectueuse soit la ligne de